

*Le parquet de Bolivie admet
l'accusation de génocide contre
Jeanine Áñez*



La Paz, 5 juillet (RHC) Le Parquet de Bolivie a admis la proposition d'inculpation pour génocide et coups et blessures contre l'ex-présidente de facto Jeanine Añez dans le contexte des massacres de Senkata et Sacaba.

'Le Bureau du Procureur General de l'état a accepté de juger Jeanine Añez Chávez pour génocide, lésions graves et légères et blessures suivies de mort lors des massacres de Senkata et Sacaba', précise le document officiel auquel Prensa Latina a eu accès.

Dans les localités de Senkata, El Alto et Sacaba, Cochabamba, une trentaine de Boliviens ont été assassinés en novembre 2019 et des centaines ont été blessés par les forces de l'ordre alors qu'ils réclamaient le retour au pouvoir du président Evo Morales, contraint de démissionner quelques jours plus tôt à la suite d'un coup d'État.

La demande de mise en accusation a été acceptée le 1 juillet et examinée par le Bureau du Procureur deux jours plus tard, et elle est maintenant entre les mains de la Cour suprême de justice, qui est chargée d'organiser le dossier de chacun des chefs d'accusation. Le document du ministère public est signé par le procureur général de l'État, Juan Lanchipa.

Depuis mars, Añez est placée en détention provisoire pour terrorisme, sédition et conspiration dans l'affaire du coup d'État, et elle fait également l'objet d'une enquête pour achat de gaz lacrymogènes utilisés pour réprimer les manifestations populaires.

L'ex-présidente de facto fait également l'objet d'autres procédures relatives à des abus de pouvoir, des pots-de-vin et des trafics d'influence, entre autres délits, selon les autorités judiciaires.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/262901-le-parquet-de-bolivie-admet-laccusation-de-genocide-contre-jeanine-anez>



Radio Habana Cuba